

Commission : Discipline
Date : 9 mars 2023

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
Coupe Charente	12 02 23	FONTAFIE	5 mois de suspension dont 2 avec sursis	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	13 02 23	150€
D1	05 03 23	CHAMPNIERS ES	9 matches de suspension dont 3 avec sursis	Art. 8 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	50€
D1	05 03 23	ALLIANCE FOOT 3 B	3 matches de suspension dont 2 avec sursis	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
D2	04 03 23	ST YRIEIX AS	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
D2	05 03 23	HAZELLES AS	2 matches de suspension	Art. 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
D3	04 03 23	MONTIGNAC ES	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
D3	04 03 23	ST YRIEIX AS	10 matches de suspension dont 2 avec sursis	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	06 03 23	80€

D3	04 03 23	ST YRIEIX AS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
D3	04 03 23	FLEAC ES	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
D3	05 03 23	VILLEFAGNAN EFC	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
D3	05 03 23	ST MEME CA	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
D4	05 03 23	EXIDEUIL AS	4 matches de suspension	Art.13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
U17 1ère Div.	04 03 23	BEL AIR JA	4 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	06 03 23	37€
U17 2ème Div.	04 03 23	GRANDE CHAMPAGNE JS	5 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	06 03 23	50€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)

Le Président : Pierre LARROUY

Le Secrétaire : Marcel BUISSON